



## lettre pour discrimination racial

Par **chine**, le **04/02/2011** à **16:48**

Bonjour,

Ma femme vient de recevoir une lettre de remise en main propres contre décharge.

c'est une lettre montrant qu'elle ne parle pas suffisamment le français, et qu'elle a un délai de trois mois pour apprendre le français, il ne leur donne aucun court, ni de formation, a mon avis il veule la virer pour faute grave.

ca fait 4 ans quelle travail dans cette société elle est infographiste, et c'est maintenant qu'il veulent la licencier, elle n'a jamais eut de reproche dans son travail, du retard elle fait son travail convenablement, et lui donne des missions et personne ne s'en plaid, tous est fait correctement.

Depuis qu'elle a un nouveau chef il veule s'en débarrasser, par tous les moyens, et ils ont trouvé ce prétexte.

cette lettre elle est vraiment discriminatoire, parce que être étranger, on peut parfois faire des fautes de langages mais ce n'est pas un prétexte pour virer les gens.

merci de m'aider, qu'elle riposte peut on faire, a mon avis si elle reste ils vont lui faire la misère, qu'elle parte de cette société avec dignité, et un petit peut d'argent.

PS: je suis prêt a mettre cette lettre sur le forum, mais sans nom, ni de moi ni de la société incriminé.

merci et bonne fin de journée..

matthieu

Par **miyako**, le **04/02/2011** à **22:16**

Bonsoir,

Il serait interessant de lire cette lettre, afin de mieux vous renseigner .

amicalement vôtre

suji KENZO

Par **chine**, le **04/02/2011** à **23:52**

hello,

j'essaierai de la mettre sur le site il faut que je la passe sur photoshop d'abord.  
une petite question sur le site j'ai vu qu'on ne pouvait pas télécharger des liens est ce le cas.

merci et bonne fin de soirée..

Par **Eligi**, le **08/02/2011** à **15:44**

La première chose à faire en cas de soupçon de discrimination est de trouver des éléments d'informations permettant de comparer la situation de votre compagne par rapport à ses collègues.

Si cela n'est pas possible, car il n'est jamais simple de recueillir ce type d'informations, il ne faut pas hésiter à prendre contact avec le/la délégué(e) du personnel, ou représentant(e) syndical(e). S'il n'y en a pas, il faut contacter l'inspecteur du travail de votre département et demander rdv. Le jour du rdv, apporter tous les documents utiles à l'analyse de votre affaire.

Enfin, vous pouvez contacter la HALDE, soit par le biais d'un correspondant local (lien vers la carte des correspondants locaux : <http://www.halde.fr/-Dans-votre-departement,294-.html>) ou bien appeler au 08 1000 5000 (prix d'un appel local).

Attention : pour qu'une discrimination soit reconnue juridiquement, il faut être en capacité de démontrer qu'aucun autre élément pourrait apporter un doute sur la discrimination.

Par **Julyaan**, le **08/02/2011** à **16:00**

Pour poster un scan de la dite lettre, vous pouvez uploader ici votre image : [imageshack.us](http://imageshack.us)

Puis mettre l'url sur le forum directement.

Par **chine**, le **09/02/2011** à **19:24**

merci de votre participation, je vais essayé d'avoir des cours de français payé par la société mais ce n'est pas gagné, il n'y a pas de syndicat ni de délégué de personnel juste une patronne qui ce croit tous permit, un despote ...

Par **Claralea**, le **09/02/2011 à 22:45**

[citation]merci de votre participation, je vais essayé d'avoir des cours de français payé par la société mais ce n'est pas gagné, il n ' y a pas de syndicat ni de délégué de personnel juste une patronne qui ce croit tous permit, un despote ...[/citation]

Et là, qui est ce qui a écrit ? Vous ou votre femme ?

Par **chine**, le **09/02/2011 à 23:14**

c'est moi qui écrit ma femme elle est chinoise....Elle le parle, mais en écrit une véritable catastrophe...

Par **Claralea**, le **09/02/2011 à 23:37**

[citation]je vais essayé d'avoir des cours de français [/citation]  
J'ai cru que c'était elle et effectivement, je trouvais qu'elle écrivait bien  
Commencez déjà à lui en donner vous même en demarrant avec des cahiers de primaire

Par **chine**, le **12/03/2011 à 19:08**

voici la lettre de ma femme qu'elle a reçu, et j'aimerais leur donner une réponse, il y a pas mal de points qui sont complètement faux, ça fait 4 ans qu'elle travaille et elle se fait exploiter. personne ne lui a rien reproché même pas les commerciaux.

j'aimerais bien leur envoyer une lettre....

lettre remise en mains propres

Madame,

malgré mes différentes observations durant toute l'année 2010 votre français ne s'est pas amélioré.

bien au contraire, il s'est encore dégradé. Nous en avons parlé à plusieurs reprises.

Votre niveau de français est tel que vous ne comprenez même pas les demandes. je ne parle de votre niveau d'orthographe ou vous faites des erreurs même en reportant un texte déjà écrit.

Cette situation nuit fortement à l'entreprise. Le travail est refait plusieurs fois et prend donc du retard. les services se plaignent de la situation qui a des conséquences qui peuvent être graves sur leur travail.

Nous ne pouvons plus accepter cette situation car vous faites aucun effort pour apprendre le français. vous vous êtes engagée en 2010 à prendre des cours, à parler davantage avec vos collègues et à lire pour améliorer votre français. vous ne l'avez pas fait.

aussi nous vous demandons de prendre des cours afin d'atteindre un niveau suffisant pour communiquer avec vos collègues et assurer convenablement votre fonction. Nous vous donnons un délai de trois mois pour améliorer votre français.

nous vous demandons en conséquence de considérer cette lettre comme avertissement.

passé ce délai et sans une amélioration réelle et une volonté manifeste de votre part de progresser dans la langue de l'entreprise nous serions amenés à envisager une sanction plus grave pouvant aller jusqu'à la rupture de votre contrat.

Par **Claralea**, le **12/03/2011** à **21:31**

C'est vrai que ça peut causer préjudice à sa société si elle fait trop de fautes. D'un autre côté, quand ils l'ont embauchés, ils savaient déjà qu'elle avait des lacunes.

Il serait bon qu'elle prenne des cours de français rapidement et qu'elle leur montre sa bonne volonté à s'améliorer. Ce qui ne veut pas dire que dans 3 mois elle sera une littéraire mais qu'elle fait des efforts et qu'elle tient à sa place

Par **miyako**, le **13/03/2011** à **12:11**

bonjour,

Cela fait 4 ans que votre femme travaille dans cette société, et c'est seulement maintenant que l'on s'aperçoit de ce problème.

L'employeur aurait dû, depuis longtemps, décider d'une formation en langue française. Dans le cadre de la formation professionnelle.

**IL NE PEUT PAS Y AVOIR UN AVERTISSEMENT POUR CETTE RAISON, MAIS CELA N'EST PAS DE LA DISCRIMINATION.**

Il faut répondre, par lettre recommandée AR, comme quoi, vous n'acceptez pas l'avertissement et que vous le contestez, mais que vous êtes entièrement d'accord pour suivre des cours, soit à l'alliance française, soit au choix de l'employeur, **DANS LE CADRE D'UN PLAN FORMATION PROFESSIONNEL INDIVIDUEL.** En 4 ans, vous avez acquis des Droits Individuels à Formation. L'employeur cotise pour cela, **VOUS Y AVEZ DROIT.** Si l'employeur, vous refuse ce droit, **il COMMET UNE FAUTE GRAVE ET NE POURRA EN AUCUN CAS LICENCIER POUR LE MOTIF DE LA LANGUE,** car là, effectivement, on pourrait plaider la discrimination, en plus du licenciement abusif.

La patronne est-elle chinoise ou française ????

Je connais, particulièrement bien le problème avec les communautés asiatiques. Jamais, j'ai

entendu parler d'un problème semblable.  
Amicalement vôtre  
suji KENZO

Par **chine**, le **13/03/2011** à **16:23**

merci pour vos réponse.

la patronne elle est d'origine arabe.

Elle lui fait suivre des courts de français à l'alliance française depuis 3 semaines, et ca se passe bien pour les cours..

mais depuis la lettre, personne ne lui parle, elle est laissé à l'écart, par la direction et elle ne le supporte plus, et elle voudrai partir de cette société dans de bonne condition, soit en licenciement a l'amiable pour toucher le chômage et la sécurité sociale.

Je vais écrire une lettre pour ne pas accepter cette avertissement, en ne parlant pas de son éventuelle départ, et à la fin avril elle est convoqué pour voir ces progrès en français, et la elle dira qu'elle veut partir de la société, est ce un bon plan...pour la suite..  
merci de votre participation

Par **chine**, le **13/03/2011** à **17:14**

voici la lettre que je vais envoyer qu'est **ce** que vous en pensezr... merci pour vos avis..

Recommandée avec AR(.)

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier du 31 janvier 2011(.)

Bien que j'accorde la plus grande importance à vos observations, je tiens à contester formellement les faits qui me sont reprochés.

En effet, "cette situation nuit fortement à l'entreprise. Le travail est refait plusieurs fois et prend donc du retard. Les services se plaignent de la situation qui a des conséquences qui peuvent être graves sur leur travail" citation de votre lettre.

Des témoins sont d'ailleurs prêts à attester **(de)** la véracité de mes propos.

Je fai**(s)**t très bien mon travail, qu'on me demande, et je fai**(s)**t beaucoup d'effort**(s)** pour parler avec mes collègues.

Maintenant ma mission e**(s)**t d'apprendre le français, grâce au cour**(s)**t de l'**(A)**lliance **(F)**rançaise, et je vous en remercie.

Pour cette raison, je vous demande de bien vouloir reconsidérer votre position.

Je me tiens à votre entière disposition pour convenir d'un entretien fin avril, afin de vous exposer plus longuement les faits, de vive voix.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutation(.

Par **miyako**, le **14/03/2011** à **10:24**

bonjour,

OUI ,la lettre est bien rédigée .

L'alliance française ,est une excellente référence ,et ainsi il y a preuve de bonne volonté .

amicalement vôtre

suji KENZO